

Montréal, le 11 avril 2014

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Objet : Manifestation contre le déploiement massif des compteurs « intelligents »

Le mouvement *Refusons les Compteurs* invite tous les citoyens opposés à l'installation des nouveaux compteurs émetteurs de radiofréquences (RF) d'Hydro-Québec à une grande manifestation samedi le 12 avril 2014 à Montréal pour demander au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, d'imposer par décret l'arrêt immédiat du déploiement des compteurs «intelligents» comme cela a été fait pour la fermeture définitive de la centrale Gentilly-2.

Les manifestants ont rendez-vous à 12 h au Square-Victoria à Montréal devant les bureaux de la Régie de l'énergie, point de départ d'une marche.

Le mouvement Refusons les compteurs réclame un moratoire immédiat au déploiement des compteurs émetteurs de radiofréquences, le retrait sans frais des compteurs RF déjà installés et la possibilité de garder les anciens compteurs électromécaniques.

- 30 -

Mise en contexte :

La phase 1 de déploiement (région de Montréal) n'est toujours pas complétée. Les phases 2 et 3 (ensemble du Québec) encore non autorisées ont fait l'objet d'audiences devant la Régie de l'énergie les 9,10 et 11 avril 2014.

La Régie de l'énergie s'avère impuissante à obtenir, selon ses propres conditions, une reddition de compte transparente, à jour et complète de la part d'Hydro-Québec.

Un nombre record de 442 témoignages accablants pour Hydro-Québec ont été déposés à la Régie de l'énergie dont 25 % rapportent des symptômes invalidants apparus depuis l'installation des nouveaux compteurs émetteurs de radiofréquences.

<http://publicsde.regie-energie.qc.ca/layouts/publicsite/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=231&phase=1&Provenance=D>

La majorité des témoignages font état de harcèlement par des employés et des sous-traitants d'Hydro-Québec envers les clients ayant exprimé un refus légitime.

Quelle que soit la décision de la Régie de l'énergie, ce tribunal administratif n'a aucune autorité en matière d'environnement, de santé publique ni de droit de la personne.

La décision de stopper le déploiement des compteurs "intelligents" appartient donc au gouvernement qui peut agir par décret comme cela a été fait pour la fermeture définitive de la centrale Gentilly-2. Voilà donc pourquoi nous irons porter notre requête au bureau de la (ou du) premier(ère) Ministre. Seul un gouvernement élu et responsable a le pouvoir d'agir par décret pour mettre fin à ce qui est en voie de devenir l'un des pires gâchis économique, moral et sanitaire que le Québec aura connu.

Renseignements :

Marie-Michelle Poisson 514-271-6908

Jean-Guy St-Onge [514-609-2430](tel:514-609-2430)

refusonscompteurs@gmail.com

refusonslescompteurs.wordpress.com